

29, rue Godin

Demande de dérogations mineures présentée à la séance extraordinaire du mardi 22 septembre 2026, à 17 h 30

**Salle du conseil
Hôtel de ville
1, rue Notre-Dame Ouest, porte n° 2
Victoriaville**

Lors de cette séance, le conseil municipal prendra une décision sur cette demande de dérogations mineures.

Vous pouvez faire vos commentaires sur cette demande en vous présentant à la séance ou en les envoyant avant le mardi 22 septembre 2026, midi, en cliquant sur le lien suivant :

<http://vic.to/conseil/seances/question/ajout>

VICTORIAVILLE, le 4 septembre 2026

La greffière,

ROSANE ROY

C'est quoi le projet?

La demande de dérogations mineures vise à permettre :

- a) un abri d'auto situé à 0,05 mètre de la ligne de côté gauche du terrain (article 5.2.4);
- b) un avant-toit d'abri d'auto situé à 0 mètre d'une ligne de côté du terrain (article 5.2.1);
- c) un stationnement situé à 0 mètre d'une ligne de côté du terrain (article 8.2.4).

Ces éléments ne respectent pas le Règlement de zonage numéro 1261-2019.